



REGLEMENT

BORDEAUX-PARIS

ENTREZ DANS LA LEGENDE DE LA ROUTE

EDITION 2025

DEFINITION

« **BORDEAUX-PARIS** » est une épreuve de cyclisme Ultra longue distance.

L'épreuve se déroule les 22, 23 et 24 mai 2026 sur une distance comprise entre 650 et 700 kilomètres.

Il s'agit d'une épreuve de type Ultra Cycling se déroulant sur routes asphaltées en semi-autonomie depuis Bordeaux (Gironde) jusqu'à la banlieue parisienne (lieu précisé ultérieurement).

L'épreuve se déroule en non-stop, en passant par des check-points obligatoires, sur route ouverte, en solitaire et en un temps limité.

« **BORDEAUX-PARIS Expérience** » est une épreuve de cyclisme Ultra longue distance.

L'épreuve se déroule les 22, 23 et 24 mai 2026 sur une distance comprise entre 300 et 350 kilomètres.

Il s'agit d'une épreuve de type Ultra Cycling se déroulant sur routes asphaltées en semi-autonomie depuis Châteauroux (Indre) jusqu'à la banlieue parisienne (lieu précisé ultérieurement).

L'épreuve se déroule en non-stop, en passant par un check-point obligatoire, sur route ouverte, en solitaire et en un temps limité.

L'épreuve est organisée par Chablais Léman Sport Organisation (association loi 1901) sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à tout participant. Il est conforme au règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) propre au cyclisme dit "ultra-distance".

I. PRINCIPE DE L'EPREUVE

« **BORDEAUX-PARIS** » et « **BORDEAUX-PARIS Expérience** » sont des raids individuels en semi-autonomie dont l'objectif est de rejoindre l'arrivée de manière responsable et en prenant toutes les mesures sécuritaires, le plus rapidement possible, en respectant scrupuleusement la trace GPX fournie et en passant par des points de passage officiels (check-points)*

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux « Bases de Vie », aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés, prévisibles et imprévisibles.

Aucune assistance, aide ou ravitaillement (alimentaire, mécanique, support, permettant de faciliter / d'avantager l'évolution du participant) n'est en aucun cas autorisée sur le parcours et en dehors des bases de vie, sous peine de disqualification immédiate. Chaque accompagnateur sera sommé de suivre un itinéraire qui lui sera dédié.

L'épreuve implique une gestion totale de votre équipement, alimentation et boisson (sauf sur les check-points).

Entre chaque check-point, situé tous les 150 km environ, vous devez être autonome. Aucun ravitaillement sur le bord de route grâce à la famille, amis ou autre n'est permis, mais vous pouvez bien évidemment vous stopper dans les commerces, restaurants, hôtels ou autres pour vous ravitailler tant que c'est de manière autonome.

La gestion du GPS incombe à chaque coureur selon la trace fournie par l'organisation, ainsi que la gestion de votre sécurité et du sommeil.

Le parcours de « **BORDEAUX-PARIS** » emprunte les routes de 11 départements selon le parcours final. Il essaye de se rapprocher au maximum du tracé proposé aux professionnels des années 80.

Les coureurs sont tenus au strict respect du code de la route sur l'entièreté du parcours.



II. DEFINITION DES EPREUVES

Les formules proposées sont les suivantes

« **BORDEAUX-PARIS** » propose 1 distance :

_ Bordeaux-Paris – 650km

« **BORDEAUX-PARIS Expérience** » propose 1 distance :

_Châteauroux-Paris – 330km

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le participant doit être apte à évoluer en autosuffisance complète sur de très longues distances, aussi bien de jour comme de nuit.

Rappelons que la semi-autonomie est la capacité à être autonome entre deux check-points, aussi bien sur le plan alimentaire, liquide, mécanique, sécuritaire que celui de l'équipement.

Le cyclisme ultra longue distance est une pratique dangereuse par nature, à travers laquelle le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles.

Le participant accepte ainsi sans réserve et irrévocablement, du fait de son inscription, tous les risques extrêmes inhérents à ce type d'épreuve et notamment le risque d'accident de la circulation, risque de blessure en cas de chute, risque de blessure musculaire ou articulaire, risque de traumatismes et de fractures notamment à la tête, risque de troubles digestifs, de déshydratation, de dommages sur son matériel, pouvant tous entraîner une incapacité totale ou partielle, temporaire ou permanente.

Aussi, l'épreuve s'adresse uniquement aux cyclistes ayant une excellente condition physique, ainsi qu'un très bon entraînement permettant de parcourir au minimum 300 km par jour, de jour comme de nuit.

Il est entendu que chaque participant à « **BORDEAUX-PARIS** » accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'événement.

TYPES DE VELOS TOLERES

- Standard (standard, compact, route)
- Vélo couché
- Vélo à assistance électrique (catégorie spécifique)
- Tandem

Les vélos doivent être propulsés uniquement par la force humaine.

Tous les membres d'une équipe doivent obligatoirement utiliser le même type/catégorie de vélo.

Les prolongateurs sont autorisés mais leur utilisation est strictement interdite en groupe et lors de traversées urbaines.



IV. INSCRIPTIONS, TARIFS ET GARANTIES

INSCRIPTIONS

Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre website www.bordeaux-paris.com, **comprenant un mode de paiement sécurisé par carte bancaire.**

L'âge minimum pour participer à « **BORDEAUX-PARIS** » est fixé à 18 ans dans l'année. Il faut donc être né(e) avant 2008.

Par ailleurs et afin d'avoir une validation complète de leurs inscriptions, les personnes inscrites doivent impérativement faire parvenir avant l'épreuve sur leurs espaces en ligne :

- ❖ Un justificatif médical
 - Une licence de la Fédération Française de Cyclisme, UFOLEP, FSGT ou FFTri en cours de validité à la date de l'événement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant « l'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition et ultra-distance » ;
 - OU un certificat médical en cours de validité faisant mention de la non contre-indication à la pratique du cyclisme ultra distance et daté de moins d'un an à la date du départ de l'événement. Nous conseillons vivement aux participants d'utiliser notre modèle officiel de certificat médical
 - OU une attestation de santé FFC délivrée en ligne après réponse à un questionnaire gratuit
 - 1- Je crée mon espace FFC (sur licence.ffc.fr)
 - 2- Je me connecte, j'accède au module santé.
 - 3- Je lis et complète le module santé jusqu'au bout et j'obtiens le résultat de l'évaluation
 - a. L'évaluation est positive : Le système délivre une attestation santé nominative que je télécharge (elle peut être retrouvée à posteriori sur mon espace)
 - b. L'évaluation est négative : Je dois prendre rendez-vous chez mon médecin pour obtenir un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition et ultra-distance.
- ❖ Le participant s'engage à fournir une copie d'une assurance sauvetage et rapatriement (humain ET matériel) en cas d'accident (et non d'abandon); généralement fournie avec la carte bancaire. Cette assurance est obligatoire pour chaque participant et doit être valide durant toute la période de l'épreuve et participation à l'événement. Une attestation assurance individuelle accident est incluse dans le prix de l'inscription. **À défaut de justificatif transmis avant l'épreuve, il reconnaît participer sans garantie spécifique sur ces points et en assumer les conséquences financières éventuelles.**
- ❖ En s'inscrivant, le participant reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement, l'accepter et s'engager à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Les participants concourent à titre individuel. L'organisateur se réserve le droit de limiter sans préavis le nombre de participants.

L'inscription d'un participant est officiellement validée dès lors qu'il reçoit la confirmation de la part de l'organisation par mail.

Veuillez noter que tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit la garantie annulation.



Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'une inscription acquise en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

TARIFS

Bordeaux-Paris – 650km :

>Solo : 290€

Garantie report : 25€

>Duo : 245€ par équipier soit 490€ pour l'équipe. *La totalité du parcours doit être effectuée ensemble.*

Garantie report de l'équipe: 40€

>Relais duo (2 personnes) : 150€ par équipier soit 300€ pour l'équipe. *Changement de coureur au check point numéro 2. L'équipe est autonome pour ses transferts. Une seule balise GPS sera délivrée pour l'équipe.*

Garantie report de l'équipe : 40€

>Relais équipe / entreprise (4 personnes) : 110€ par équipier soit 440€ pour l'équipe. *Changement de coureur à chaque check point. L'équipe est autonome pour ses transferts. Une seule balise GPS sera délivrée pour l'équipe.*

Garantie report de l'équipe : 50€

Châteauroux-Paris – 330km :

>Solo : 150€

Garantie report : 19€

>Duo : 125€ par équipier. *La totalité du parcours doit être effectuée ensemble.*

Garantie report de l'équipe: 30€

Chaque équipier, individuel ou membre d'une équipe bénéficie des mêmes services. Les frais d'inscriptions donnent droit à :

- Maillot collector de l'épreuve
- Cadeau d'accueil
- Tracker GPS (caution à payer au retrait dossard) pour :
 - _ localisation
 - _ validation de votre itinéraire
 - _ votre sécurité (bouton alerte)
- Itinéraire
- Plaque de cadre et chronométrage individuel
- Stickers d'identification
- Briefing avant épreuve
- Roadbook
- Assurance individuelle accident
- Ravitaillements solides et liquides, chauds, froids couverts sur les check-points
- L'assistance médicale sur les check-points
- Rapatriement sac et housse de vélo à l'arrivée
- 1 sacs de délestage + acheminement à mi-parcours (uniquement pour la formule 650km)
- Suivi-live
- Assistance mécanique (hors pièces) sur les check-points



- Soins de confort à l'arrivée
- Parc à vélos à l'arrivée et à mi-parcours
- Médaille finisher
- Repas d'arrivée
- Remise de 10% sur les autres épreuves CLSO by SMH

Prestations optionnelles :

- Massage sportif (20 min) mi-parcours à Châteauroux : 30€
- Repos mi-parcours (mise à disposition d'un matelas gonflable + salle calme) : 30€
- Repas accompagnateur à l'arrivée : 20€

Prestations non incluses :

- L'hébergement au départ, sur le parcours et à l'arrivée
- L'assistance personnelle
- Le rapatriement en cas d'abandon (*un véhicule balai pour vous acheminer à la gare la plus proche sous réserve de disponibilité et dans les délais de sa localisation sur le parcours*)
- L'envoi des sacs de déstage en cas d'abandon
- Le changement et le chargement de batterie pour les vélos à assistance électrique

ANNULATION

SANS JUSTIFICATIF MÉDICAL

Conditions applicables en cas d'annulation de votre inscription

De l'ouverture des inscriptions à 4 mois avant la date de l'événement : 100% du remboursement moins les frais administratifs

- De 4 mois à 2 mois avant la date de l'événement : 80% du remboursement moins les frais administratifs
- De 2 mois à 1 mois avant la date de l'événement : 50% du remboursement moins les frais administratif
- De 1 mois à la date de l'événement : 20% du remboursement

Frais administratifs : 30€

Demande à effectuer par mail à chablaislemansportorganisation@gmail.com

AVEC JUSTIFICATIF MÉDICAL

Si vous avez souscrit à la garantie annulation, vous pouvez la faire fonctionner. Conditions applicables en cas d'annulation de votre inscription (sur présentation d'un certificat de contre-indication à la pratique du vélo):

- De l'ouverture des inscriptions à 2 mois avant la date de l'événement : 100% du remboursement moins les frais administratifs
- De 2 mois à 1 mois avant la date de l'événement : 70% du remboursement moins les frais administratif
- De 1 mois à la date de l'événement : 40% du remboursement

Frais administratifs : 30€

Demande à effectuer par mail à chablaislemansportorganisation@gmail.com

Dans les deux cas, vous pouvez transférer votre inscription à une autre personne si vous connaissez quelqu'un souhaitant participer sans frais.

TRANSFERT D'INSCRIPTION



Le transfert de dossard à une autre personne est possible en effectuant la demande par mail à chablaislemansportorganisation@gmail.com au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Aucun changement ne sera effectué sur place.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. L'inscription se fait selon le tarif en cours.

Les frais de transaction seront retenus du remboursement.

GARANTIE REPORT

Au moment de son inscription, tout participant peut souscrire à la « garantie report ». Celle-ci permet de demander sans conditions un report total de son inscription (sans option) à l'édition suivante de Bordeaux-Paris. Le report sera valable uniquement pour l'édition suivante sur la même formule.

Demande à effectuer par mail à chablaislemansportorganisation@gmail.com au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Dans le cas où l'organisation devrait annuler ou reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, les personnes ayant souscrit à cette option pourront reporter leur inscription à l'année suivante sur simple demande.

V. RETRAIT DU DOSSARD

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- QR code généré automatiquement – envoyé quelques semaines avant l'épreuve ;
- Votre licence ou certificat médical répondant aux conditions visées ci-avant ;
- Votre pièce d'identité officielle et/ou passeport, en cours de validité (pas de permis de conduire) ;
- Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié, les horaires et lieux exacts seront communiqués ultérieurement ;
- Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste, ni remis en dehors des horaires d'ouverture du Village départ ;
- Le dossard sera nécessaire pour pouvoir accéder à la zone de départ, aux bases de vie et devra demeurer entièrement lisible lors de la épreuve, y compris en cas d'intempérie ;

La remise du dossard s'effectuera après contrôle du matériel obligatoire visé ci-dessous. En l'absence de l'équipement, le dossard ne sera pas délivré.

VI. EQUIPEMENT

La participation aux épreuves de « **BORDEAUX-PARIS** » nécessite obligatoirement le port du bracelet d'identification et l'installation de la plaque de cadre sur votre vélo.

Pour participer à « **BORDEAUX-PARIS** », vous devez disposer d'un équipement obligatoire et adapté à la pratique du cyclisme ultra longue distance.

Il est important de noter qu'il ne s'agit ici que d'un minimum vital que chaque participant doit adapter en fonction de ses propres capacités. Il est en particulier important de ne pas choisir le matériel le plus léger pour gagner quelques grammes, mais de choisir le matériel qui vous permettra d'assurer réellement la meilleure



sécurité face aux éléments de la route et de la nature. N'oubliez pas non plus que vous pouvez adapter votre matériel selon les éléments fournis dans vos différents sacs d'allègement.

Matériel obligatoire, à avoir systématiquement sur soi :

- Tracker GPS (fourni par l'organisation)
- GPS ou élément technologique permettant de suivre une trace .gpx + dispositif de chargement (dynamo ou batterie externe)
- Casque rigide et homologué avec jugulaire attachée (NORME CE)
- Gants
- 1 veste coupe-vent si possible Gore-tex permettant de faire face aux intempéries
- Vêtement de cyclisme ou gilet présentant des éléments rétro réfléchissants haute visibilité
- Lumière vélo à l'avant de couleur BLANCHE et en parfait état de marche & Lumière vélo à l'arrière fixe de couleur ROUGE en parfait état de marche (**Avec piles/batterie de rechange pour chaque lampe ou système dynamo. (Recommandation : AVANT : minimum 300 lumens / ARRIÈRE : minimum 100 lumens). Frontale : minimum 200 lumens.*)
- Lumière type frontale fixée sur le casque
- Le nécessaire pour réparer au moins deux crevaisons (kit avec pompe à vélo, rustine, colle, démonte pneu, chambre à air)
- Téléphone mobile fonctionnant sur le territoire français (*Garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro, s'assurer d'une batterie chargée et d'un équipement de rechange*)
- 1 couverture de survie
- Gourdes ou autre vous assurant une réserve liquide d'eau de 1,5 litres minimum
- Une réserve alimentaire pour tenir au moins 150km
- 1 pièce d'identité
- Carte bancaire et/ou argent liquide (euros)

Matériel fortement recommandé :

- Outils multi-tools
- Crème solaire, vaseline, crème anti-échauffement
- Huile de chaîne
- 1 paire de patin de frein (freinage mécanique) ou 1 paire de plaquettes de frein (pour freinage disque)
- Trousse à pharmacie
- Jambières

VII. PARCOURS

Généralités

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible. « **BORDEAUX-PARIS** » dont le départ est donné à Bordeaux centre pour le 650km et Châteauroux pour le 330km consiste à relier un point d'arrivée aux alentours de Paris, sur un parcours imposé, sur route ouverte à la circulation et commun à tous les participants.

Plusieurs check-points sont répartis le long du parcours faisant office de ravitaillement.

Bordeaux-Paris est une épreuve de cyclisme ultra longue distance accessible, grâce à un kilométrage important mais non démesuré pour un faible dénivelé. Nul besoin d'un entraînement de titan pour être finisseur de l'épreuve.

La route ouverte à la circulation est commune aux deux formules.



Le parcours est très partiellement fléché (entrée et sortie de check-point) mais la trace sera mise à la disposition des participants sous forme de lien GPX.

Il en est de même pour le « **BORDEAUX-PARIS Expérience** » dont le départ est donné à Châteauroux.

Départ

« **BORDEAUX-PARIS** » Les départs se feront le vendredi 22 mai 2026 à partir de 14h. L'organisation précisera au moins 6 mois avant l'épreuve les conditions de départ : par micros-groupes avec intervalle court et prévisions d'allures OU en peloton.

« **BORDEAUX-PARIS Expérience** » Les départs se feront en vendredi 22 mai 2026 à partir de 21h. L'organisation précisera au moins 6 mois avant l'épreuve les conditions de départ : par micros-groupes avec intervalle court et prévisions d'allures OU en peloton.

Vos horaires de départ vous seront communiqués par l'organisateur.

Check-points

	Position	Km (depuis départ)
CP1 – 650km	Montbron (Charente – 16)	154km
CP2 – 650km	Châteauroux (Indre – 36)	340km
CP3 – 650km et 300km	Blois (Loir-et-Cher – 41)	457km
Arrivée	Hauts-de-Seine – 92	660km

Rappel : les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque check-points.

Chacun des check-points sera composé des denrées liquides et alimentaires suivantes :

(liste non exhaustive)

- Eau
- Coca-cola / Pepsi
- Produits énergétiques
- Barres de céréales
- Fruits
- Fruits secs
- Biscuits salés
- Biscuits sucrés
- Pain
- Charcuterie
- Fromage

Sacs d'allègement « Bordeaux-Paris »

Chaque participant reçoit avec son welcome-pack, 1 sac de 20 litres (environ) pour le check-point situé à mi-parcours et pour le lieu d'arrivée.



Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix, l'avoir fermé et l'avoir identifié avec une étiquette, il peut le déposer, avant son départ auprès de l'organisation.

Vos effets personnels seront directement transportés à l'arrivée (25 litres maximum) à poser également au départ.

Les sacs seront acheminés et dispatchés par l'organisation sur les deux sites afin que le participant le récupère dès son arrivée.

Nous conseillons aux coureurs de remplir les sacs d'allègement avec les produits suivants :

Pour ceux qui ont souscrit à l'option repos à mi-parcours :

- Duvet bivouac léger
- Oreiller gonflable
- Brosse à dent + dentifrice

Puis pour tout le monde :

- Baume Lèvres
- Crème solaire
- Bande Tape
- Gel désinfectant
- Compeed
- Lingettes
- Câbles électroniques de charge + prise (smartphone, dérailleur, compteur)
- Veste
- Tenue(s) de change complète(s)
- Système d'éclairage vélo + cycliste

Accompagnateurs

La présence des accompagnateurs sont acceptés et vivement recommandés lors du briefing général avant le départ de l'épreuve. Salle couverte ayant la capacité d'accueillir tout le monde.

En revanche, aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts sur le parcours, ou s'alimenter sur les ravitaillements. Ils peuvent ravitailler leurs coureurs exclusivement sur les check-points officiels et zones prévues de « **BORDEAUX-PARIS** ».

Ils ont interdiction de suivre un concurrent sur le parcours officiel mais doivent impérativement utiliser l'itinéraire qui leur est soumis par l'organisation.

10 points de contrôles confidentiels seront placés sur le parcours. En cas d'infraction, des pénalités seront mises en place : l'intégralité du groupe sera arrêté 5 minutes et le coureur suivi sanctionné de 1h de pénalité.

La délation justifiée (image) permettra de gagner des bonus (cadeaux, remises, goodies...).

Drafting

Rouler en peloton de plus de 10 coureurs est interdit (art. R431-7 du code de la route). Les groupes de 10 doivent être espacés d'au moins 50 m, comme le prévoit le Code de la route.

Attention, vous ne devez jamais rouler à plus de deux de front.

Grâce la géo localisation, il sera aisé de déceler des groupes plus importants. En cas d'infraction, des pénalités seront mises en place : +5 minutes à chaque rappel à l'ordre.

La délation justifiée (image) permettra de gagner des bonus (cadeaux, remises, goodies...).

VIII. BARRIERES HORAIRES ET ABANDONS



Barrières horaires

Les barrières horaires sont calculées en heure sur la base du dernier départ sur une allure fixe de 16.5 km/h. Elles s'appliquent en sortie du check-point et sont éliminatoires.

	Position	Heure*
CP 1 650km	Montbron (Charente – 16)	Vendredi 22 Mai - 24h00 (=10h / 150km)
CP 2 650km	Châteauroux (Indre – 36)	Samedi 23 Mai – 8h00 (=18h / 300km)
CP 3 650km et 330km	Blois (Loire et Cher – 41)	Samedi 23 Mai – 20h00 (=30h / 500km)
Arrivée	Hauts-de-Seine – 92	Dimanche 23 Mai – 6h00 (=40h / 650km)

* Ces heures sont soumises à évolution selon le parcours officiel retenu le Jour-J

Les Barrières horaires sont les mêmes pour le format Bordeaux-Paris Expérience.

Tout concurrent mis hors épreuve et voulant poursuivre son parcours librement sera sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Tout participant qui quitte la trace doit la reprendre là où il en est sorti.

Si nous constatons d'après les relevés GPS qu'un(e) participant(e) a coupé la trace de manière "injustifiée" lui ayant permis de gagner du temps de manière significative par la direction de l'épreuve sur son poursuivant de volontaire ou involontaire la sanction sera égale au double du temps estimé gagné.

Abandons – Mise hors course

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un check-point. Il doit alors prévenir le responsable du point et/ou signaler son abandon au PC Course. Il devra restituer le matériel prêté dans un délai de 15 jours maximum.

Adresse de l'organisation : Chablais Léman Sport Organisation - 8, route impériale 74200 Thonon

Le participant fera son affaire personnelle et par ses propres moyens pour quitter l'épreuve et regagner son domicile ou tout lieu qu'il lui plaira.

Le participant, ayant accepté les risques extrêmes de l'épreuve tels qu'énoncés dans le présent règlement, décharge expressément et de façon irrévocable l'organisateur de toute responsabilité et de toute aide relative à son évacuation et/ou rapatriement vers un quelconque lieu.

Il est dès lors fortement recommandé au participant d'anticiper un éventuel abandon pour organiser son évacuation/rapatriement. Selon sa position, un véhicule de l'organisation pourra être dépêché pour le rapatrier vers la gare la plus proche.

- Déclenchement du bouton SOS

– Le déclenchement de l'alerte entrainera une prise de contact immédiate par le PC Course sur le numéro de portable renseigné par le concurrent lors de son inscription.

– Après 3 appels sans réponses et sans l'évolution de la position GPS, le PC Course avertira les services de secours sur la base des informations qu'il possède.

En cas de blessure au cours de l'épreuve, les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation même exceptionnels seront supportés par le participant secouru qui devra éventuellement assurer lui-même son retour de l'endroit où il aura été évacué.

- Autres



- Si le tracker GPS indique une direction opposée au parcours de « **BORDEAUX-PARIS** » ou s'il s'éloigne de la trace dans un rayon minimum de 40km, le participant sera réputé avoir abandonné et sera mis hors de course.
- Idem en cas d'allure suspecte
- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement.

Conditions de disqualifications

- Tout acte de tricherie (utilisation de moyen de transport, échange de dossard ou de tracker GPS, etc.)
- Absence du matériel obligatoire
- Assistance interdite
- Refus d'obtempérer à un ordre de l'organisateur
- Absence de passage à un check point
- Utilisation de produits dopants interdit par l'A.M.A.
- Absence d'assurance individuelle accident
- Utilisation d'un itinéraire bis, sauf pour l'hébergement ou le ravitaillement

Rendu du tracker GPS :

Nous rappelons qu'en cas d'abandon, le participant devra avertir par tout moyen l'organisateur et restituer le tracker GPS qui reste la propriété de l'organisation durant toute la durée de la manifestation. Le rendu et l'expédition sera à la charge du participant, directement à l'adresse de l'organisateur.

Dans tous les cas, le participant devra signer un contrat de caution en apportant lors de sa remise de dossard un chèque ou de l'espèce à hauteur de 200€ pour l'organisateur en cas de perte ou d'endommagement de sa balise GPS.

IX. RÉCLAMATION SPORTIVE

Toute réclamation née à l'occasion des Événements devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : chablaislemansportorganisation@gmail.com ou par courrier à l'adresse suivante : 8, route impériale 74200 Thonon. Toute réclamation devra nous être faite dans un délai de 8 jours, au plus tard, après la fin de la manifestation.

X. SIGNALISATION

Les parcours ne seront pas fléchés. Les participants sont en autonomie de guidage selon la trace GPX fournie par l'organisation.

Nous rappelons que sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer rigoureusement au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

XI. SERVICE MÉDICAL



En cas de blessure au cours de l'épreuve, l'assistance d'une aide extérieure, outre celle d'un autre participant, tel un médecin, secouriste, pompier, ambulance, hôpital (etc.) est possible et recommandée.

Des équipes de secours seront positionnées sur les 3 check-points + l'arrivée. Ils auront la charge de procéder aux premiers soins mais ne feront aucune évacuation.

L'ensemble des régulateurs et membre de l'organisation, sont habilités :

- à mettre hors événement tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger
- à orienter les participants vers la structure de soins la plus adaptée

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors événement.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du parcours n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Pendant l'épreuve, le seul moyen de communication des participants vers la l'organisation est de composer le numéro de téléphone du PC Sécurité communiquer en amont et présent sur le dossard/plaque de cadre.

- Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :
- En appelant le PC Sécurité (numéro de téléphone sur la plaque de cadre)
- En demandant à un autre coureur ou un tiers, de prévenir les secours s'il ne peut le faire lui-même
- En utilisant la fonctionnalité SOS sur sa balise GPS

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours publiques sans délai :

Samu – 15

Police Secours – 17

Pompiers – 18

Général – 112

XII. SOINS DE CONFORT

Des équipes d'ostéopathes et kinésithérapeutes seront à votre disposition à l'arrivée.

XIII. ANNULATION EPREUVE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, d'attentats, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. Le participant accepte sans réserve et irrévocablement ce droit d'annulation si bien que son inscription a été prise en toute connaissance de cause.



Si l'événement est annulé pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (par exemple, restrictions Covid, force majeure, catastrophe naturelle), les coureurs se verront proposer par les organisateurs diverses options (report, transfert, remboursement partiel) qui seront confirmées en temps utile.

XIV. ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle accident : L'assurance dommages corporels individuelle est comprise dans votre inscription. Selon leurs modalités d'adhésion à la Fédération, les licenciés peuvent bénéficier d'une couverture spécifique supplémentaire.

Dommage et responsabilité matérielle : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol, il incombe à chacun de se garantir.

Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel. Un système de consignes et un parc à vélos seront installés. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

La participation à la course se fait sous l'entière responsabilité des coureur(se)s, avec renonciation à tout recours envers l'Organisateur quel que soit le dommage subi ou occasionné. En cas d'accident, toute responsabilité de l'Organisateur et de toutes les personnes ou entités participant à l'organisation, notamment mais sans être exhaustif, les organes et employés de l'Organisateur, les mandataires, contractants, auxiliaires, y compris les bénévoles, est exclue dans toute la mesure permise par la loi.

XV. UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de « **BORDEAUX-PARIS** », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

La participation à la course ne confère aucun droit à utiliser la course à des fins promotionnelles ou commerciales. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement est exclue sous réserve d'une autorisation expresse et écrite de l'Organisateur qui en fixera les conditions. Le nom de l'épreuve est une marque déposée.

XVI. CNIL

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de celui-ci. Chablais Léman Sport Organisation, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.



Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : Chablais Léman Sport Organisation, 7 Rue de Champerges 74200 Thonon-les-Bains.

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter de la date de participation à l'épreuve. Conformément au RGPD, tout participant peut demander la suppression complète de ses données après l'épreuve, en contactant l'organisateur à l'adresse figurant ci-dessus.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

XVII. LANGUE ET DROIT APPLICABLE

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement, la langue du présent règlement est le Français même si celui-ci fait l'objet d'une traduction dans une langue étrangère.

Le droit applicable est le droit Français.

XVIII. ANTIDOPAGE

Des contrôles peuvent être réalisés le jour de l'épreuve conformément aux règles de la FFC. L'ensemble des règles de lutte contre le dopage établies par la législation française (Code Santé Publique) ainsi que celles fixées par la réglementation internationale (UCI) sont applicables dans le cadre de l'épreuve. Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera aux sanctions prévues au sein des dispositions ci-dessus énumérées et s'engage à défrayer l'organisateur de la somme de 50 000€ TTC pour nuisance à son éthique et son image de marque.

XIX. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Le participant a pleinement conscience que le cyclisme Ultra Distance est une activité sportive extrêmement dangereuse et qu'il pourra être confronté à des conditions climatiques (pluie, chaleur, froid, neige, orages).

Le participant a pleinement conscience que pour une telle épreuve la sécurité du participant dépend uniquement de sa capacité à s'adapter aux problèmes rencontrés.

Le participant a pleinement conscience que le rôle de l'organisateur n'est pas de l'aider ou de lui porter assistance pour gérer ses problèmes, même en cas d'avarie technique ou de problème physique ou mental.

Le participant accepte du fait de son inscription sans réserve et irrévocablement tous les risques extrêmes de l'épreuve et notamment d'accident pouvant même entraîner le décès du participant, et de porter seul la responsabilité de tout type de dommage dont il serait victime qui découlerait de sa participation à l'épreuve.

Le participant accepte ainsi de participer à l'épreuve à ses risques et périls, tout en mesurant lui-même ses propres risques.

En acceptant tous les risques de cette épreuve particulièrement dangereuse, Le participant accepte, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables, de décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur.



En contrepartie, le participant s'engage à :

- Être présent au briefing d'avant événement et cérémonies officielles auquel il est invité
- Accepter de porter une balise GPS fournie par l'organisation au départ de l'événement, pendant toute la durée de l'événement ; puis rendre cette balise à l'issue de l'événement par leur propre moyen et assumer le coût de cette balise si celle-ci est détruite, perdue ou endommagée.
- Accepter et Respecter le règlement de l'épreuve
- Accepter toute décision de l'organisation et des régulateurs
- Faire preuve de bienveillance envers les participants, les bénévoles et l'organisation.
- Avoir souscrit et être assuré pendant la durée de l'épreuve

**

